

SIMO INTERNATIONAL

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.600.000 €
Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENEVILLIERS
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE**

GENNEVILLIERS, le 09 Juin 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre Société sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle pour **le jeudi 30 juin 2011, à 15 heures**, au siège social, **7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENEVILLIERS**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Directoire,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de cet exercice.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et décharge de l'exécution de sa mission au Commissaire aux comptes,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes d'un montant par action soit de 0,10 € bruts, soit de 0,20 € bruts
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Constatation du nombre total de droits de vote attachés aux actions de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre les trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner une autre procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration, accompagné des annexes visées aux articles R 225-76 et R 225-81 du code de commerce, sera adressé à tout actionnaire qui en fera la demande écrite, au plus tard 6 jours avant la date de l'Assemblée susvisée, auprès de CACEIS CT sis- 14 rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9 – service Assemblées - Fax : +33 1.49.08.05.82 ou +33 1.49.08.05.83 ou à son adresse électronique suivante : ct-assemblees@caceis.com.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à CACEIS, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, par voie postale ou par télécopie (+33 1.49.08.05.82 ou +33 1.49.08.05.83).

Les conditions détaillées d'exercice du vote par correspondance seront exposées dans ce document unique.

En aucun cas, vous ne pouvez retourner à la société un document portant, à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédent la date de l'assemblée, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse <http://www.simointernational.com>. Il y sera répondu lors de l'Assemblée dans les conditions prévues par la loi ou les statuts.

Enfin dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale susvisée du 30 juin 2011, déciderait une distribution de dividendes, les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 du Code Général des Impôts, devront en aviser par écrit l'établissement financier gestionnaire de leurs actions, en retournant à ce dernier dans un délai de 15 jours précédant la mise en paiement, le bulletin qui leur a été adressé soit par la société CACEIS pour les actionnaires inscrits en nominatif pur, soit par l'établissement gestionnaire des actions pour les autres actionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directoire